



Propriétaire décale date état des lieux

Par **Pingouin63**, le **07/01/2016** à **08:12**

Bonjour à tous,

Ce week-end, je déménage de la maison que j'occupais jusqu'alors. Mon préavis arrive à expiration le 10 janvier.

Ma propriétaire m'a informée qu'elle est en congé du 8 au 20 janvier. Durant cette période, je n'habiterai plus la maison. Mais elle m'a informée que l'état des lieux sera réalisé le 19 ou le 20 janvier...

J'ai proposé à la propriétaire de faire réaliser l'état des lieux par un huissier de son choix, ce qu'elle a refusé. Elle tient à être présente personnellement.

Dans la mesure où la date de l'état des lieux est postérieure à la fin de mon préavis, et que la date de l'état des lieux est imposée arbitrairement par ma propriétaire pour sa convenance personnelle (elle savait depuis plus de 2 mois notre date de départ), serais-je redevable du loyer jusqu'à la fin de mon préavis ou jusqu'à la date de l'état des lieux?

Vous remerciant par avance de vos lumières, je vous souhaite une bonne journée!

Par **Lag0**, le **07/01/2016** à **08:20**

Bonjour,

Si vous souhaitez faire intervenir un huissier, le bailleur n'a pas à être d'accord ! Vous faites appel à l'huissier de votre choix qui convoque les parties 7 jours à l'avance. Au bailleur d'être

disponible ce jour là où l'état des lieux se fait sans lui.

Mais à présent, c'est un peu tard, il aurait fallu voir cela un peu plus tôt.

Concernant votre loyer, vous êtes effectivement tenu, légalement, de payer des indemnités d'occupation, si vous rendez les clés au delà du terme de votre préavis.

Couvrez-vous en envoyant une LRAR à votre bailleur en lui précisant bien que, puisque c'est lui qui ne veut pas faire l'état des lieux en temps et en heure, vous ne serez pas redevable du moindre centime.

Au fait, comment feriez-vous si vous déménagiez à 2000km ? Vous reviendriez exprès pour le 20 janvier ???

Par **Pingouin63**, le **07/01/2016** à **08:59**

Merci de votre réponse Lag0.

Ma propriétaire sait pertinemment que je déménage à une vingtaine de kilomètres, et n'a cure de me laisser dans l'embarra. Rien d'étonnant quand on sait qu'elle n'a eu aucun scrupule à louer sans DPE et à laisser ses locataires sans chauffage plus de 2 mois.

Pour la date, et bien cette charmante dame a décalé la date qui était initialement prévue... après-demain, le 8 janvier! Elle était auparavant pressée de récupérer les clés pour relouer, mais le candidat s'étant désisté, la propriétaire n'est plus dans l'urgence, et me laisse donc "déménager tranquillement".

En d'autres termes, avant hier soir, pas de problème! Et hier, celui-ci est apparu!